



**MOBILITE AU TITRE DU 2EME SEMESTRE 2020
DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS DES ETABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RELEVANT DU MAA
DATE LIMITE DE CANDIDATURE : **VENDREDI 21 AOUT 2020****

Note de service [SG/SRH/SDCAR/2020-395](#) - publiée le 25-06-2020

1 - PERSONNELS CONCERNES :

Les candidats à la **mutation** :

- Agents appartenant à un corps d'enseignants-chercheurs relevant du décret du 21 février 1992.

Les candidats à l'accueil **en détachement** :

- Agents appartenant à un corps d'enseignants-chercheurs des universités ou à un corps de chercheurs relevant du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, relatif aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques.

- Agents appartenant **aux corps assimilés** dont la liste a été fixée par l'arrêté du 3 mai 2000 établissant la liste des corps assimilés aux maîtres de conférences et aux professeurs des établissements d'enseignement supérieurs publics relevant du ministre chargé de l'agriculture.

2 - PROCÉDURE (APPLICABLE TANT POUR LA MUTATION QUE POUR LE DÉTACHEMENT)

CANDIDAT	DATES LIMITES
Demande d'intention visée par le directeur de son établissement au MAA par courrier	Au plus tard : le 21 août 2020
Un exemplaire sous format électronique à adresser à la DGER + DRH de l'établissement	Au plus tard : le 21 août 2020
Adresser un CV et rapport d'activité à la DRH de l'établissement d'accueil	Au plus tard : le 28 août 2020
ETABLISSEMENT D'ACCUEIL	
Dossier complet du candidat (dématérialisé) Au Président de la section CNECA de rattachement (pour les profs.) Au 2 ^{ème} vice-président pour les maîtres de conférence.	Au plus tard : le 4 septembre 2020
Copie des AR des rapports et de l'avis de la commission d'établissement d'accueil au MAA	Au plus tard : le 11 septembre 2020
Le 2 ^{ème} vice-président de la section CNECA concernée transmet l'avis de la section signé au MAA (par voie électronique)	Au plus tard : le 18 septembre 2020

3 - POSTES À LA MOBILITÉ

PROFESSEURS

ETABLISSEMENT	EMPLOI	DISCIPLINE	CNECA	OBSERVATIONS
AGRO PARIS TECH	A2APT00068	Analyse sensorielle et sciences de la consommation	4	Poste susceptible d'être vacant
ONIRIS	A2ONI00016	Chirurgie des animaux de compagnie	8	Poste susceptible d'être vacant
L'institut Agro	A2ACO00020	Génie des procédés alimentaires	3	Poste susceptible d'être vacant

L'institut Agro	A2MSA00003	Diversité de la vigne appliquée à la gestion des ressources génétiques	5	Poste susceptible d'être vacant
L'institut Agro	A2MSA00008	Zootéchnie appliquée à la transition agroécologique	6	Poste susceptible d'être vacant

MAITRES DE CONFÉRENCES

ETABLISSEMENT	EMPLOI	DISCIPLINE	CNECA	OBSERVATIONS
Agrosup Dijon	A2ASD000045	Sciences de gestion marketing	9	Poste susceptible d'être vacant
Vet Agro Sup	A2SVAS00049	Biologie clinique	7	Poste susceptible d'être vacant
Vet Agro Sup	A2SVAS00051	Chirurgie des animaux de compagnie	8	Poste susceptible d'être vacant
ONIRIS	A2ONI00040	Matrices alimentaires : transferts et procédés	3	Poste susceptible d'être vacant
ONIRIS	A2ONI00098	Production et santé en élevages avicoles et piscicoles	6	Poste susceptible d'être vacant
ONIRIS	A2ONI00100	Ingénierie des microorganismes d'intérêt technologique	4	Poste susceptible d'être vacant
ENVA	A2ALF00050	Nutrition clinique	8	Poste susceptible d'être vacant
L'institut Agro	A2ACO00047	Statistique appliquée	3	Poste susceptible d'être vacant
L'institut Agro	A2ACO00057	Génie des procédés alimentaires	3	Poste susceptible d'être vacant
L'institut Agro	A2MSA00055	Microbiologie des aliments	4	Poste susceptible d'être vacant
L'institut Agro	A2MSA00057	Évaluation des impacts environnementaux	3	Poste susceptible d'être vacant



TEXTES DE REFERENCE :

[Décret n° 92-171 du 21 février 1992](#) modifié, portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant MAA.

[Décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983](#) modifié, relatif aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques.

